

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION N° DEL124-13**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20131223-DEL124-13-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2013  
Date de réception préfecture : 24/12/2013

L'an deux mille treize, le 23 décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 décembre 2013, s'est réuni à la mairie  
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

Mmes, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA,  
H. MIOLLAN, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,  
J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, Y. PERRIER,  
C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à Joëlle BEAUGEON en date du 19/12/13)  
M. Jean-Marie BERINGUIER (Pouvoir à A. LEFORT en date du 19/12/13)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 20/12/13)

**Absents excusés :**

Mmes Nadège AMBREGNI, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS, Ange PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Octroi d'une subvention d'équilibre à Un Toit  
Pour Tous – projet 8 bis chemin du Sonnant.**

**Rapporteur : Paul BERTHOLLET**

Par délibération n°DEL138-12 en date du 15 octobre 2012, le conseil municipal a approuvé  
la vente d'un bien (grange, terrain attenant et deux places de stationnement) situé 8 bis  
chemin du Sonnant, à la société Un Toit Pour Tous au prix de 50.000 €.

Un compromis de vente a été signé entre les parties les 4 et 11 février 2013.

La société Un Toit Pour Tous a obtenu le permis de construire PC0381791310003, le 28  
août 2013, autorisant la réhabilitation de la grange pour la réalisation de deux logements  
locatifs sociaux PLAI.

Cette opération, initialement prévue en « acquisition-amélioration » au titre des financements  
d'Etat, a été requalifiée en « construction neuve » compte tenu de l'importance des travaux à  
réaliser.

Cette situation modifie à la baisse le montant des subventions auxquelles la société Un Toit Pour Tous peut prétendre de la part des financeurs du logement social (Etat, Conseil Régional, Département de l'Isère, Communauté d'agglomération et autres).

En conséquence, la société Un Toit Pour Tous sollicite une subvention d'équilibre auprès de la commune pour un montant de 15.000 €.

Ce projet mérite d'être soutenu car il permet d'offrir de nouveaux logements locatifs sociaux et de satisfaire aux engagements pris par la commune dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) dans le respect des obligations légales et du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). De plus, ce projet participera à la revitalisation de ce quartier.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 15.000 € à la société Un Toit Pour Tous,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 21 voix pour et 4 contre.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI